## AR Prefecture

017-211703210-20251013-D2025**EXTRAIT DU** Reçu le 14/10/2025 **DU** 

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A-COMMUNE DE SAINT-CREPIN

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## Nombre de conseillers :

En exercice: 10 Présents: 6 Votants: 7 Pour: 7 Contre: Abstention: Quorum: 6

N° d'ordre : 2025-41

Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

<u>Présent</u>: M. Matthieu CADOT, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX M. Freddy VINET, Mme Charlène GRIFFON, M. Denis GORRON,

<u>Absents:</u> Mme Cécile MAIRAND, M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON), M. André MARCHAIS, Mme Céline ROUIL (arrivée à 19h00).

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 7 octobre 2025 Convocation affichée le 7 octobre 2025

<u>Télétransmission en préfecture le :</u> 14/10/2025 sous le N° : 017-211703210-20251310-D2025 41 DE

Date de publication sur le site internet : 14/10/2025

Objet : Rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis Sud.

Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Aunis Sud

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

> DONNE acte au rapporteur de l'exposé ci-dessus détaillé

Pour extrait conforme, Fait à Saint-Crépin le13/10/2025

Le secrétaire de séance,

M. Éric BOUCLY

Le maire, Matthieu CADOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Mairie de Saint-Crépin, 30 route de Tonnay-Boutonne, 17380 Saint-Crépin Tél : 05.46.33.23.33, mail : mairie@saintcrepin.fr